

Affaire 01-020424

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 février 2024

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 20 mars 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

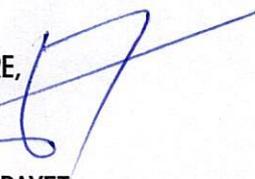
Absents : 07

Procurations : 03

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DEUX AVRIL
2024

L'an deux mille vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Gina DALLEAU – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Publicité faite le 05 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240402-DCM01-02042024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Affaire 01-020424

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 février 2024

Entendu l'exposé du maire, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2024.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 février 2024,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

[Signature]
Johnny PAYET



**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU SAMEDI 10 FÉVRIER 2024**

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Mylène MAHALATCHIMY – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean-Claude DAMOUR – Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE – Emilie NALEM conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Le nombre de présents est de 16 à l'ouverture de la séance du Conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 08h30

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer M. Victorien JUSTINE en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-100224 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2023
Affaire 02-100224 Rapport d'Orientations Budgétaires 2024
Affaire 03-100224 Modification de la délibération relative à l'expérimentation TZCLD - Point d'avancement sur la démarche - Adhésion à l'Association Territoires Zéro Chômeur Longue Durée
Affaire 04-100224 Restructuration des espaces publics pour la redynamisation du cœur de ville - Validation de l'élément PRO et du plan de financement prévisionnel de l'opération
Affaire 05-100224 Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AI 899 / Vente au profit de la Société ABRIMMO
Questions Diverses

Ce procès-verbal retranscrit littéralement les interventions.

--ooOoo--

Préambule :

M. le Maire : Cette séance spéciale nous réunit un samedi matin, dommage. Mais bon, c'est comme cela. Il faut bien travailler pour la population. On va rajouter une affaire. Cela va être l'affaire n°5, je pense que vous l'avez dans vos documents.

M. Steven BAMBA : Il faut délibérer d'abord.

M. le Maire : D'accord. Votons pour rajouter l'affaire n°5, c'est une mutation foncière.

L'ajout est fait à l'unanimité.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : D'habitude on présente les questions diverses, en début de séance.

M. le Maire : Personne n'a demandé de prendre les questions diverses.

M. Jean-Claude DAMOUR : Moi, j'ai demandé.

M. Steven BAMBA : M. DAMOUR a demandé. Avant la séance, il en a parlé.

M. le Maire : D'accord. Donc, mes chers collègues, il y aura des questions diverses. Je vous écoute.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : La première question est toute simple. La non-homologation de la piste d'athlétisme parce que non conforme. Quelles sont les mesures que vous avez prises suite à ce fiasco sportif, pour la bagatelle 2,9 millions d'euros ? Avez-vous l'assurance de la Région sur son financement, après cette sortie de piste ? Le deuxième point. Je suis flatté de voir l'opposition augmenter son effectif. Nous avons un opposant de votre majorité. Nous en avons quatre, maintenant. Il vous en reste 17. Je sais que vous vous en réjouissez. Vous préférez 17 que 21. Le général De Gaulle aurait dit : "C'est la chienlit." Moi, cette hémorragie, à mon sens, n'est pas à la veille de se calmer. Le troisième point. Le CSPP (Club Sportif Palmiplainois devenu Sporting Club Palmiplainois) serait dans la tourmente, avec un gros découvert. Le président a démissionné. Les membres du CA (Conseil d'Administration) sont-ils conscients qu'ils sont tous responsables de la gestion financière du club, tout autant que le trésorier, voire le comptable et le commissaire aux comptes ? Le quatrième point. Nous, administrés, n'avons pas apprécié que l'eau soit coupée avant l'alerte rouge. Qui plus est, sans que nous soyons véritablement au courant. Donc, un cyclone vécu, sans eau potable pendant toute une

semaine. Comment avez-vous pu prendre une telle décision ? Ne me dites pas « c'est la faute à la Cirest ». On n'a pas coupé l'eau, me semble-t-il, à Saint-André ou Saint-Benoît. C'étaient les quatre points, merci.

M. Jean-Claude DAMOUR : Pour moi, cela va être un droit de réponse à M. SAINT-LAMBERT, à différentes agressions sur ma personne. Donc, j'aimerais que cela soit connu par tout le monde.

M. Frédéric AZOR : S'il-vous-plait, M. le maire, une question diverse aussi, concernant la prime accordée aux agents.

--ooOoo--

Affaire 01-100224

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2023

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, et 3 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2023,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 02-100224

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : La présentation des OB (Orientations Budgétaires), c'est un moment riche en informations, en discussions, en échanges. Deux mots reviennent dans le préambule des OB : « ambition » et « rigueur ». « Ambition », le mot me convient parce que cela me rappelle notre étiquette à nous, « Ambitions PalmiPLAINOISES ». Et la « rigueur » j'en doute. Votre argumentaire est fondé sur le projet de loi de finances, qui a du plomb dans l'aile. Cela devait être la fin du quoi qu'il en coûte. Or, l'État vient de mettre plus de 400 millions sur la table, pour assouplir la colère des agriculteurs. Donc, à mon sens, il n'y a pas de maîtrise des dépenses publiques. Vous parlez de l'effet recul des prix de l'énergie. Or, l'électricité a augmenté de 10 % en moyenne, depuis le 1^{er} février. Cela, c'était pour le contexte national. Revenons au contexte local. Vous voulez optimiser les charges de fonctionnement, prendre en compte le coût de la piscine. En 2021, il n'y avait pas la piscine, on était à 12 millions 8 de fonctionnement. En 2022, il n'y avait pas la piscine, nous sommes passés à 13,6. En 2023, il n'y avait toujours pas la piscine, nous sommes passés à 14,2. Donc, je vous laisse le soin de deviner le chiffre de 2024. Vous voulez maintenir inchangés les taux des impôts locaux. Mais, il faut quand même dire aux gens qu'il y a une revalorisation des bases fiscales de plus de 3,9 %. En 2023, la TF (Taxe Foncière) a rapporté, quand même, 2 169 000. En 2024, vous comptez sur 2 254 000. Alors, chaque palmiPLAINOIS vous dira que sa taxe foncière a augmenté. Vous sous-entendez que les nouveaux équipements n'auront pas d'impacts fiscaux, pour les palmiPLAINOIS. Vous voulez nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Alors que, l'octroi de mer passe de 5,9 à 6,2, en millions, bien sûr. La taxe des carburants passe de 941 000 à, pratiquement, 1 000 000, cette année. Pour les dotations, au chapitre 74, j'ai noté que vous avez omis de nous donner le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Vous ne nous parlez pas, non plus, à moins que cela m'ait échappé, de la PARS (Prestation d'Aide à la Restauration Scolaire), c'est-à-dire du montant de la restauration scolaire. Les impôts et les taxes rapporteraient, cette année, vous le dites, 10 800 000 contre 10 600 000, en 2023. Et 9 600 000, en 2022. Mais, le total des recettes de fonctionnement chute. Nous étions à 15 500 000, en 2023 et nous passons à 13 900 000, en 2024. Vos recettes d'exploitation augmentent par la vente ad nauseam du foncier communal. Les compromis sont signés, mais, à mon sens, caducs, car, au bout de six mois, vous êtes dans l'obligation de relancer le marché. J'ai pris trois exemples dans votre tableau. La vente du centre médical, en 2021. La vente de la pâtisserie, bâtiment communal, en 2022. Et tout récemment, en 2023, la vente du terrain, par exemple, à Mme BEGE. Rien ne bouge au niveau du notaire. Et vous prenez comme prétexte, l'allongement des temps d'obtention des prêts bancaires. Pour moi, c'est du

folklore. Vous comptabilisez des recettes virtuelles. Cela me paraît plus qu'hasardeux, voire illégal. Votre tableau laisse des trous dans la raquette. Je crois que c'est à la page 21, le terrain vendu au voisin de Mme BEGE, le même jour, au même Conseil, n'apparaît pas dans ce tableau. Mystère. Allons voir un peu vos principales dépenses de fonctionnement. Vous avez mis en place une méthode de gestion et de responsabilisation des responsables. C'est la première fois que je vois cela dans un compte-rendu. Si vous responsabilisez des responsables, c'est qu'ils ne font pas correctement leur travail. À mon sens, votre positionnement politique, dans les échéances à venir, est une source de problèmes. Je m'arrêterai là, pour le moment. À moins que vous vouliez qu'on parle, tout de suite, des investissements.

M. le Maire : Allez-y. Je n'ai pas vu de questions. Il n'y a que des remarques. Il n'y a pas de problème.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : D'accord. À la section d'investissement, 27 millions. Vous nous mettez, là, un catalogue de projets. On appelle cela un catalogue à la Prévert. Vous revenez sur le rucher communal. Vous parlez du musée d'histoire de La Plaine. Vous parlez de la réhabilitation de l'ancien collège, pour un groupe scolaire Myosotis-Claire Hénou. Vous parlez des pistes cyclables, de la reconstruction du pont de Bras Piton, de la réhabilitation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Pour nous, c'est un catalogue qui ne peut pas vous mener financièrement, en bonne et due forme, jusqu'en 2026. Qu'est-ce que je peux vous dire de plus ? Je reviendrai, peut-être, tout à l'heure, lorsqu'on reviendra dans le détail, sur les investissements.

M. le Maire : Merci pour vos remarques, M. SAINT-LAMBERT.

M. Frédéric AZOR : Je ne vais pas être aussi précis que M. SAINT-LAMBERT. En fait, c'est sur les orientations. Tout d'abord, il est à noter avec intérêt, l'approche globale qui est celle de la commune de La Plaine-des-Palmistes, pour la rédaction de ces Orientations Budgétaires, pour l'exercice 2024. Il est à signaler, le souci de la commune d'inscrire l'exposé de ces grandes Orientations Budgétaires, dans le cadre d'une approche économique globale. En effet, la mise en perspective du contexte économique et financier, nous amène, nous, les conseillers municipaux, dans l'analyse de ces Orientations Budgétaires, au travers des informations données, tant sur les contextes économiques et financiers mondiaux que sur les finances publiques françaises, et les budgets des collectivités territoriales locales. Toutefois, il est à regretter que le niveau local, celui de La Plaine-des-Palmistes, demeure trop peu développé, de sorte que la majorité actuelle semble avoir peur de décrire la situation précise de la commune, avec ses atouts et ses problématiques. Ensuite, pour l'opposition sur le fond, l'analyse des Orientations Budgétaires, pour l'exercice 2024, interroge sur plusieurs points. En premier lieu, les Orientations Budgétaires, pour l'exercice 2024, sont marquées pour les recettes, par une croissance des valeurs locatives. Or, il faut savoir que les locataires, à La Plaine-des-Palmistes, ont des revenus, relativement faible, qui ne supporterait pas une hausse, durant cette période d'inflation. De plus, la location est, aujourd'hui, un secteur dynamique sur la commune. Il convient de ne pas entraver ce dynamisme. D'autant que la majorité actuelle promeut la location de meublés de tourisme dans le cadre du dispositif communal « Hôtel à ciel ouvert », porté par la mairie, pour rester cohérent avec ce dispositif, et éventuellement les bailleurs qui vont s'y rattacher. À mon avis, il n'y a pas lieu d'augmenter les valeurs locatives. Ce serait, pour moi, une politique antinomique avec ce dispositif. Toujours pour les recettes, par l'adoption d'une posture attentiste, visant à spéculer sur le décret d'application de dotations de soutien aux communes, là encore, on a autorisé des défrichages dans la Pandanaïe. Il faut retrouver la cohérence de la majorité qui autorise, en même temps, cela. Encore pour les recettes, il est clair qu'il existe une dégradation géopolitique, qui influera fortement sur les entrées financières. Si, en 2024, la commune espère une croissance de recettes de l'octroi de mer et de la taxe sur les carburants, il y a de forts risques qu'il n'en soit plus de même après. En effet, la transition écologique, qui s'installe de plus en plus, risque de diminuer la consommation de carburant, impactant ainsi les recettes en lien avec les produits pétroliers, d'une part. D'autre part, les discussions parisiennes, que le maire et sa majorité écoutent et défendent, sur la réforme de l'octroi de mer, vont aboutir à une réduction de cette recette. Il est dommage que les Orientations Budgétaires ne retiennent rien de cette approche prospective. Gouverner, c'est prévoir. Pour la majorité actuelle, gouverner, c'est gérer à la petite semaine et au petit bonheur la chance. Voilà ce qu'on pourrait dire. Moi, ce que je vois sur les orientations, on a, effectivement, énormément de chantiers en route. Mais, pour l'instant, on ne produit rien. Peut-être que cela va venir. Je m'inquiète un petit peu. Malheureusement, on consomme. Heureusement que l'Europe est là, justement. En second lieu, notre parti constate que ce projet d'Orientations Budgétaires prévoit le lancement d'études, sous maîtrise d'œuvre, avec la construction d'un musée de l'histoire de La Plaine-des-Palmistes. Donc, il est dommage que la majorité actuelle ait une vision étriquée de l'histoire de La Réunion, car elle devrait voir plus grand et envisager un vrai musée des Hauts pour magnifier la Yabolie, les Yabistans, et le royaume de l'intérieur des Marrons. De plus, avant de faire appel à une

maîtrise d'œuvre externe, il conviendrait de faire appel et faire participer, avant tout, les palmiplainois, qui ont, par ailleurs, travaillé sur cet espace et qui pourraient, d'ores et déjà, décliner les contours des programmes scientifiques et culturels de ce type d'infrastructures.

Mme Joëlle DELATRE : Bonjour. Est-ce qu'il serait possible d'avoir des précisions concernant l'unité de transformation végétale et animale, s'il vous plaît ? Et puis, des précisions, aussi, sur le point suivant, donner la capacité à chaque palmiplainois de produire son propre revenu.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je rajouterai un petit point, M. le maire. Je parlais, tout à l'heure, des dépenses de fonctionnement. Il faut rappeler, quand même, à l'assemblée, que 72 % du fonctionnement vont aux charges de personnel. Alors que nous étions, en 2023, à 66 %. C'est, quand même, un bond de 6 points. C'est énorme. Mais, vous reconnaissez, également, que la gestion de la piscine sera un gouffre financier. Vous reconnaissez, aussi, que vous poursuivez la prise en charge de factures en attente de paiement, avant 2020. C'est-à-dire l'ardoise laissée par votre prédécesseur. Votre enveloppe fixée à 500 000 € pour les charges liées à la piscine, je crois l'avoir déjà dit lors des précédents Conseils, est largement sous-estimée, au vu du montant de l'investissement. Je reprends, encore une fois, l'exemple de Salazie, où le maire, avant qu'il soit sénateur, me disait que sa piscine, là-haut, n'est pas couverte. Mais, cela lui revient à 450 000 € de charges par an. Et j'apprends, à mon grand désarroi, que vous comptez sur l'intégration de l'absentéisme du personnel pour faire des économies, sur les tickets restaurants et sur les salaires. Cela est écrit noir sur blanc. Quand le personnel apprendra cela, il va bondir sérieusement. Alors que, d'une certaine manière, c'est vous qui augmentez l'absentéisme global du personnel par des journées de fermeture intempestives. Pour le chapitre 66, rappelons, quand même, que vous êtes dans l'attente de 80 % du remboursement REACT-EU. À mon sens, avoir l'intégralité de ces remboursements, cette année, vous avez du souci à vous faire. Merci.

M. le Maire : Très bien. Les questions diverses, on répondra à la fin de la séance. Je fais deux petites remarques. Ce n'est pas une question, ni une réponse. Coût de la piscine ? On a une piscine, à La Plaine-des-Palmistes ? Oui ? Ok, tant mieux. Et cela a été fait par cette collectivité ? Très bien. Autre remarque. M. AZOR, « notre parti » ? Votre parti politique ? C'est bien cela ?

M. Frédéric AZOR : Oui.

M. le Maire : D'accord. Le nom, c'est « Horizon » ?

M. Frédéric AZOR : Plaine Horizon.

M. le Maire : D'accord. De ce que j'avais appris, l'horizon, c'est une ligne imaginaire qu'on n'atteint jamais.

M. Frédéric AZOR : M. le maire, qu'est-ce que vous voulez signifier ?

M. le Maire : C'est une citation. L'horizon, c'est une ligne imaginaire qu'on n'atteint jamais. C'est tout.

M. Frédéric AZOR : Non, vous n'avez pas compris, en fait. « Plaine Horizon », cela veut dire qu'il y a des idées communes qui vont se retrouver.

M. le Maire : Oui. Il n'y a pas de souci, là-dessus. Je vous fais ma propre remarque et vous me faites la vôtre. On est tous élus dans cette assemblée.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Je vais essayer de ne pas être long. Beaucoup de choses ont été soulignées. C'est la vie, c'est le rôle de l'opposition sur la lecture des volontés de la majorité actuelle. Néanmoins, certaines vérités doivent être dites. On ne s'arrêtera pas comme notre opposant, l'opposant éternel à toutes les majorités municipales, M. SAINT-LAMBERT, qui le souligne : « J'entends dire », « Il prétend », « On me dit que » ... Ce n'est pas avec « on prétend », ce n'est pas avec « on me dit que », « à ce qu'il paraît », qu'on gère une collectivité, M. SAINT-LAMBERT. Vous parliez, tout à l'heure, d'un cheminement et des orientations catastrophiques, qui auraient conduit la collectivité à avoir bien des soucis dans le futur. Cela fait 40 ans que vous répétez le même refrain. 40 ans d'opposition, où vous vous opposez à tout ce qui se fait. Aujourd'hui, vous parlez de la piscine, vous parlez du stade, vous parlez de la médiathèque, vous parlez des chèques déjeuner, etc... Sachez, M. SAINT-LAMBERT, que si les élus, de quelques bords que se soient, vous écoutaient depuis toutes ces années

d'opposition, il n'y aurait rien qui serait fait à La Plaine-des-Palmistes. De plus que ces délibérations, toutes les délibérations, sont transmises au contrôle de légalité. Les collectivités sont en permanence sous surveillance de la Chambre Régionale des Comptes. Donc il y a bien des instances et des autorités mandatées par les services de l'État qui analysent et qui donnent un avis sur la légalité, sur la bonne gestion des actes qui sont pris par l'ensemble des collectivités territoriales. Moi, ce que je voulais vous dire, mes chers collègues de l'opposition, arrêtez de vouloir tromper la population palmiplainoise. Elle, elle ne se trompe pas. Nous avons, tous les jours, des félicitations. Nous avons, tous les jours, des gens qui viennent nous voir pour nous dire « bravo, c'est cela qu'on attendait depuis des années », « bravo M. le maire, bravo messieurs/mesdames les élus », « on sait qu'on peut compter sur vous », « c'est par les actions que vous menez, au quotidien, qu'on se rend compte qu'on a une équipe municipale qui travaille, essentiellement, pour les palmiplainoises et les palmiplainois ». Donc, vous donnez votre avis sur ces Orientations Budgétaires, c'est un droit, c'est donc, mis au débat, c'est normal. Mais, je pense que nous n'avons vraiment pas la même vision de la gestion communale.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : La Chambre Régionale des Comptes enregistre ce qui se fait depuis trois ans. Le maire aura, certainement, cette année, à mon avis, comme je l'avais fait, il y a quelques années, l'occasion d'être appelé par les membres de cette commission, où il devra expliquer le pourquoi de tels investissements, de son action, sur les trois ans. Comme on demandera, également, à l'ancien maire, de se présenter dans la même période pour parler de son bilan. Vous parlez de bilan, vous parlez de l'opposition, je suis dans mon rôle. Je ne suis pas là pour passer de la pommade dans le dos des élus, ni dans le dos du maire. On se rencontre, on dit bonjour, on se respecte.

M. Jean-Claude DAMOUR : Vous parlez de respect, M. SAINT-LAMBERT ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Laissez-moi terminer.

M. Jean-Claude DAMOUR : Vous parlez de respect ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Allez. Je sais que cela te brûle. Donc, pour revenir à ce que dit votre élu, les investissements, pour cette année, c'est un catalogue de projets à la Prévert, qui fait appel à des fonds propres. Or, vous n'avez pas d'épargne. L'église n'est pas à la veille d'avoir un semblant de coup de peinture. C'est un catalogue de projets qui fait appel à des fonds européens, cette année, pour près de 4 500 000. C'est un catalogue de projets à la Prévert, avec des travaux de requalification du groupe scolaire, où l'État n'a pas confirmé sa participation. Pour moi, vous êtes dans l'utopie la plus parfaite. Au lieu d'être par nature, le capital restant du est supérieur à 18 000 000. Pour reprendre une de vos formules, nous entrons en pleine grisaille, en dehors de la couette.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Le catalogue à la Prévert, c'est la piscine, c'est le stade, ce sont les quatre parcs de jeux, c'est la médiathèque, ce sont les ponts, ce sont les radiers, c'est la réfection des chemins, ce sont les pistes cyclables, etc. Effectivement, c'est un catalogue à la Prévert, qui, au fur et à mesure, reçoit des coups de crayons pour dire : réaliser, réaliser, réaliser, réaliser, réaliser et réaliser.

M. Jean-Claude DAMOUR : I fait mal ça ?

Traduction : Cela vous fait mal ?

M. le Maire : Je pourrais rajouter, justement, l'utopie, notre catalogue, qu'on a construit ensemble, chers collègues, trois ans, 70 % de réalisation. Effectivement, cela fait mal à certains. Et cela donne du baume au cœur à la majorité.

M. Frédéric AZOR : Moi, j'ai voté pour ces projets-là. Je ne suis pas contre ces projets. Mais, ce qu'on avait soulevé, quand même, c'est le coup de ces projets et le foncier qu'on a vendu, un petit peu pour faire des avances. C'est cela qui, personnellement, m'inquiète. Ensuite, il faut penser aussi à l'entretien de ces bâtiments. C'est là où on a soulevé le point. C'est bien beau, mais, puisqu'on ne produit absolument rien, comment est-ce qu'on va faire pour la suite après tout cela ? On est d'accord sur les projets que vous avez mis en place. Pour l'instant, on n'a pas vu de chiffres réellement clairs et on n'a pas eu de production non plus. Est-ce que les projets à venir vont tenir compte de cela, de ce coût qui va arriver sur la collectivité ? Pour l'instant, on n'a pas cela.

M. le Maire : Vous êtes dans votre rôle. Nous aussi, nous sommes dans notre rôle. M. FAUSTIN va répondre. Quand on dit « est-ce que ça va continuer à fonctionner ? ». Je viens de vous le dire, 70 % de notre programme a été réalisé. Pourquoi se poser des questions sur les 30 % restants ? Puisque, dans ces Orientations Budgétaires, les investissements prévus sont clairs, faisables, prêts à démarrer. Et on a démontré notre compétence de gestionnaire, sur ces trois premières années. Je fais une petite parenthèse, heureusement pour les autres communes, comme pour tous les maires, un an de Covid, avec les deux mains attachées dans le dos. Imaginez-vous si on avait les mains libres, on aurait déjà fini notre programme.

M. Frédéric AZOR : Non. Le Covid a permis à l'État de mettre en place des dispositifs. Je ne remets pas en cause le travail qui a été fait.

M. le Maire : Très bien, il faut applaudir si vous ne remettez pas en cause.

M. Frédéric AZOR : Bien sûr, on applaudit. Mais après, quand on voit à côté, la piste qui a été faite avec tous les problèmes qu'on a vu.

M. le Maire : Cela va être dans les questions diverses. Merci beaucoup.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Juste une petite remarque en direction de M. AZOR, une collectivité territoriale, un établissement public ne produit pas. Elle reçoit des dotations de l'État, elle reçoit des dotations de différents partenaires publics, mais, elle ne produit pas. Elle n'est pas là pour produire. Elle est là, pour trouver un équilibre, pour investir, et pour faire fonctionner.

M. Frédéric AZOR : M. FAUSTIN, je suis d'accord avec vous. D'autres communes, d'autres collectivités ont fait ce que je suis en train de vous dire. Ils ont produit. On ne peut pas être, constamment, avec l'État, et attendre que l'État nous donne et nous, ne rien produire.

M. Jean-Yves FAUSTIN : C'est quoi produire, M. AZOR ? Donnez-moi un exemple.

M. Frédéric AZOR : Non. C'est votre politique à vous. C'est la politique de la majorité. À vous de produire. D'autres le font déjà. Ce n'est pas à moi de venir vous dire et de vous donner des explications ici. M. FAUSTIN, j'ai été mis dans l'opposition.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Vous vous êtes, vous-même, placé dans l'opposition, M. AZOR.

M. Frédéric AZOR : Pas du tout.

M. le Maire : M. AZOR et M. FAUSTIN, on n'est plus sur l'affaire n°2. On aura le débat sur les questions diverses. Je fais une petite parenthèse sur la production. Quand on dit qu'on ne produit rien, vous avez bien constaté qu'on n'a pas augmenté les impôts de la collectivité. En parlant de production, puisque je suis, moi-même, chef d'entreprise, depuis toujours. Quand on commence à installer et à ouvrir le fameux hôtel à ciel ouvert, enregistré et validé pour 1 000 chambres à La Plaine-des-Palmistes, quand on est sur l'orientation budgétaire, d'une usine de transformation et la récupération de 300 hectares de terres sur le PAT (Plan Alimentaire Territorial), où, en 2021, mes chers collègues, on a été lauréat sur notre plan, justement, de production, qui est en marche aujourd'hui, et bien avancé. Qu'est-ce qu'on appelle la production ?

M. Jean-Yves FAUSTIN : National.

M. le Maire : National. Seule commune, lauréate dans son projet alimentaire. Si cela ce n'est pas de la production, je pense qu'il faudrait, peut-être, que je change de métier. Mais, c'est un peu trop tard. J'ai ouvert ma première entreprise à l'âge de 17 ans.

M. Steven BAMBA : Je précise que le vote, c'est une délibération uniquement pour dire si le débat a eu lieu, ou non. Donc, si vous votez contre, cela veut dire que le débat n'a pas eu lieu. Je précise.

M. le Maire : Vous maintenez votre position, mes chers collègues ? Très bien, il n'y a pas eu de débat, pour certaines personnes.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 4 contres (Frédéric AZOR, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- PREND ACTE de l'existence du rapport relatif aux orientations budgétaires,
- DÉBAT sur les orientations budgétaires,
- DÉLIBÈRE sur les orientations budgétaires,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 03-100224

Modification de la délibération relative à l'expérimentation TZCLD - Point d'avancement sur la démarche - Adhésion à l'Association Territoires Zéro Chômeur Longue Durée

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Si je comprends bien, vous recommencez, officiellement, toute la procédure ?

M. le Maire : Non. C'est la suite de la procédure.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : « Modification de la délibération », donc cela annule les autres délibérations et recommence à zéro.

M. Steven BAMBA : C'est une délibération qui est demandée pour pouvoir déposer le dossier, au mois de février. C'est la normalité.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Ce projet de donner du travail, d'apporter un revenu à beaucoup de palmyriens, personne ne va vous dire le contraire, allez-y, on a soutenu, ce projet. Mais, quand on cherche des informations, un petit peu, à droite et à gauche, on se rend compte, je crois vous l'avoir, peut-être, déjà dit, que ce projet de Territoire Zéro Chômeur, si c'était vraiment la panacée, toutes les communes se lanceraient dans ce projet, à bras raccourcis. Or, à ma connaissance, il y aurait la commune du Port, me semble-t-il, qui serait sur ce projet, déjà depuis plus de dix ans. Et cela n'a rien donné encore, pour le moment. Maintenant, si vous pensez aller plus vite, allez-y. Mais, moi, je pense pertinemment, que ce projet est une usine à gaz incontrôlable, pour les finances communales. Encore une fois, nous, on est dans notre rôle. Je vous donne un exemple. J'ai lu, sur un bulletin d'info de métropole, le département du Calvados avait lancé cette opération pour 15 personnes. Vous vous parlez de 300 personnes, voire, peut-être, 500 personnes. C'est du jamais vu. Réussir cela, allez-y. C'est moi qui vous porterai en l'air, cette fois-ci.

M. le Maire : Tant mieux. N'oubliez pas que vous avez déjà fait des promesses sur cette piscine et vous n'avez pas tenu votre promesse.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je suis positif, là. Si vous arrivez à trouver du boulot pour 500 personnes. J'ai fait un calcul rapide pour les finances communales, 15 contrats à 1 000 € par mois, cela vous fait 225 000 €. Est-ce que vous les avez ?

M. le Maire : Je pense que vous n'avez pas lu tout ce qu'il faut lire, puisque le Territoire Zéro Chômeur est financé par l'État. L'État a compris, peut-être depuis très longtemps, qu'une personne au chômage ou au RSA (Revenu de Solidarité Active) coûte plus cher à l'État qu'une personne qui travaille. Cela veut dire que l'État va mettre des moyens pour faire travailler les personnes. Dans ce Territoire Zéro Chômeur, il y a des critères pour être embauché. C'est-à-dire être au chômage depuis plus de deux ans, je crois, je n'ai plus tous les détails en tête, mais, cela va revenir ; être bénéficiaire du RSA, des personnes qui ont des difficultés au niveau emploi, et, qui coûtent cher à l'État. L'État fait ses calculs, il a compris qu'en les faisant travailler cela reviendrait moins cher.

M. Frédéric AZOR : Il y a la commune du Port qui a commencé, tout juste, à mettre 11 emplois en route, c'est cela ?

M. le Maire : Je ne sais pas. Je ne regarde pas les autres, j'avance.

M. Frédéric AZOR : C'est pour savoir, par rapport à eux, pour voir combien de temps prend le dispositif.

M. le Maire : Logiquement, avec les informations qu'on a, on pourrait démarrer les premières 50 embauches au mois d'Août, de l'année 2024.

M. Frédéric AZOR : La commune du Port avait demandé combien ?

M. le Maire : Je ne sais pas. Quand on parle, « les autres communes n'ont pas fait, pourquoi ? ». On n'a pas l'habitude de regarder les autres. Et on constate, encore, tous les moyens mis en place par l'État, pour aider les collectivités, certaines communes, peut-être, ne veulent pas. Chacun gère leur commune. Je respecte la gestion de tous mes collègues maires. Mais, il y a eu, aussi, le fameux REACT-EU. Pour nous, aujourd'hui, REACT-EU, emplacement 21 27, il n'y a pas grand-chose de différence. Certaines communes n'ont pas voulu ou osé ou n'avaient pas les moyens. C'est dommage de n'avoir pas voulu avancer sur cette procédure mise en place par l'État, qui était le fameux REACT-EU. Chacun gère à sa façon. Nous, on l'a fait. Pourtant, on a dit que cela allait être très compliqué. On l'a fait. Je ne vais pas vous répondre sur des informations que je n'ai pas, M. AZOR.

M. Frédéric AZOR : Bien sûr. Mais, c'est juste savoir, pour qu'on puisse s'appuyer sur une autre commune qui est dans la même démarche.

M. le Maire : Je souhaite, de tout cœur, que les autres communes s'appuient sur nous pour connaître s'il faut qu'ils le fassent demain. Je fais une petite parenthèse, si mon oreille est bonne, vous venez de dire que vous vous n'êtes jamais opposé au Territoire Zéro Chômeur. Et là, vous votez contre.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Oui, je ne suis pas en contradiction, parce que connaissant et voyant l'état des finances communales, je ne vais pas voter pour, pour enterrer un peu plus la commune.

M. le Maire : Je fais juste une remarque. Très bien, vous êtes dans votre rôle.

M. Frédéric AZOR : On dit, aussi, qu'il n'y a pas de débat à ce sujet, c'est tout.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, et 4 abstentions (Frédéric AZOR, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la candidature de la Commune de la Plaine des Palmistes à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur Longue Durée »,
- DESIGNER M. le Maire à présider le CLE,
- VALIDE la mise à disposition de l'ensemble des ressources et moyens pour la mise en œuvre du projet,
- PREND acte de l'état d'avancement du projet de participation à l'expérimentation TZCLD,
- VALIDE l'adhésion à l'Association Territoires Zéro Chômeur Longue Durée pour l'année 2024,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l' élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 04-100224

Restructuration des espaces publics pour la redynamisation du cœur de ville - Validation de l'élément PRO et du plan de financement prévisionnel de l'opération

Observations :

M. Jean-Yves FAUSTIN : Je ne sais pas si vous avez la réponse, M. le maire. J'aimerais savoir, le projet de restructuration du cœur de ville, on l'appelait comme cela à l'époque, date de combien d'années ou de décennies ?

M. le Maire : Déjà en tant que commerçant dans ce village, depuis très longtemps, je pense qu'il a plus de 30 ans. Je me souviens, même, des premières images qui ont été mises en place. Je n'ai pas la date exacte, mais, il y a plus de 30 ans. J'étais, moi-même, concerné. Il n'y a pas eu de suivi ou de volonté d'avancer sur ce projet. On est sur l'affaire n°4. Justement, cette restructuration du centre bourg et tous ces aménagements, c'est aussi, puisque notre commune a l'intention et on est dans les démarches, de devenir commune touristique.

M. Steven BAMBA : Station touristique.

M. le Maire : Oui, excusez-moi, station touristique. Là, on est déjà commune touristique. Et on va partir sur station touristique. Cela demande des améliorations sur le village. Petite parenthèse, vous savez que quand on va passer en station touristique, on aura notre budget de fonctionnement qui gagnera quelques pépettes. Ne me demandez pas combien, aujourd'hui. Il y a un large calcul à faire.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Pour l'affaire n°4, donc, restructuration des espaces publics pour la redynamisation du cœur de ville. C'est un projet de l'ancienne mandature que vous reprenez à votre compte, comme la piscine et la médiathèque. Personne ne vous reprochera de vouloir dynamiser le centre-ville, mais, pas à n'importe quel prix. Vous voulez déplacer la stèle du Général de Gaulle, vous voulez que Marco BOYER, votre prédécesseur, votre mentor fasse une crise cardiaque ? Certainement. Vous voulez déplacer le monument aux morts, il y a un problème. Là, vous touchez à l'âme palmyrinoise et à son patrimoine. Vous voulez déplacer le jet d'eau, c'est Marcel BOISSIER qui a construit ce cœur de ville, en installant la mairie, là où elle se trouve actuellement.

M. le Maire : Le jet d'eau, ce n'était pas Marcel BOISSIER.

M. Jean-Yves FAUSTIN : La mairie non plus.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non. C'est Marco BOYER. Il a aussi déplacé le monument aux morts, il était où il y a, actuellement, le boulodrome.

M. le Maire : Il y a eu une polémique quand M. Marco BOYER a déplacé le monument aux morts ? Non ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Marco BOYER ? Non, Marcel BOISSIER.

M. le Maire : Il y a eu polémique ? Non ? Et aujourd'hui, si.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Cela nous ramène en 1978, donc, cela fait des années. Le cœur de ville était déjà là. Je sais que la vie politique, à cette époque, était très très mouvementée. Cela se réglait à coups de poing, à coups de pied.

M. le Maire : Heureusement qu'on n'en est pas à là, aujourd'hui, M. SAINT-LAMBERT.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : On discute, on échange, dans la bonne humeur.

M. le Maire : Très bien. Chacun à sa hauteur.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Vous voulez déplacer le jet d'eau, vous voulez déplacer la stèle du Général de Gaulle, vous voulez déplacer le monument aux morts, et, votre argumentation pour faire ces travaux-là, ne me semble pas solide. En quoi la route nationale vous gêne-t-elle ? Moi je dis que la RN (Route Nationale) ne nous gêne pas. Elle ne nous a jamais gêné. La circulation est ralentie à moins de 50 km/h, on peut proposer un itinéraire bis, la Police est toujours là, les ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) seront là. Si vous maintenez ce choix de déplacer ce monument, moi, je pense qu'il vous faut l'assentiment de la population toute entière. Je vais dire quelque chose qui va, peut-être, vous fâcher. Mais, je le dis quand même.

M. le Maire : Vous le savez, je ne me fâche jamais, M. SAINT-LAMBERT. Tout le monde le sait, ici.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Vous n'avez pas été élu sur une majorité absolue. Vous avez été élu sur une majorité relative. Donc, moi, en bon citoyen, la loi le permet, sur un sujet aussi important, vous souhaitez investir pas mal de millions dans ce cœur de ville qui, à mon sens, c'est un peu un serpent de mer, je vous propose, en tant que citoyen, en tant qu'ancien maire et élu dans l'opposition, un référendum d'initiative populaire. Pour faire simple, on appelle cela un RIP. Ce serait la solution pour que la population puisse donner son avis, sur sa commune. Certes, vous allez me dire « M., j'ai été élu pour un mandat, sur un programme » et vous le réalisez. Oui, vous le faites. Mais, là, vous touchez à autre chose que votre programme. Vous allez plus loin que ce qui était prévu, voire même, l'ancien maire n'avait pas prévu autant de choses. Cela a un coût. J'aimerais que ce coût soit partagé par la population parce qu'il y aura, obligatoirement, des augmentations d'impôts après de tels investissements. Et cela, vous ne pouvez pas vous cacher derrière votre petit doigt, en disant « non, ce n'est pas nous, c'est untel, c'est untel, c'est untel ». Là, vous serez obligé de demander à la population de mettre la main à la poche. Donc, je maintiens ma position, il nous faut consulter la population entière. Et à mon sens, c'est avec une bonne communication que vous aurez le résultat. On verra. Si c'est bon, on y va et vous aurez votre soutien. Si ce n'est pas bon, on dira qu'on avait raison.

M. le Maire : Le référendum, c'étaient les élections, en 2020, qui nous a nommée pour gérer cette collectivité. Quand vous précisez que j'oublie qu'on a été élu à 42 %, je pense que vous oubliez que vous avez été élu, en enlevant notre part, en 2008, à combien de % ? Vous étiez à 30 % ou 40 %, grâce à nous. Grâce à nous, vous étiez élu. Et grâce à nous, puisque vous n'avez rien respecté dans les protocoles d'accord, vous avez été donc été démis de vos fonctions sur les prochaines élections. Je pense qu'on n'a pas de leçon à recevoir. La seule erreur que j'ai faite, pendant ma période politique, c'était de vous soutenir, en 2008. C'est la seule erreur que j'ai pu avoir.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Vous avez bien fait, cela vous a donné des ailes. Je vous rappelle que, pour ceux qui n'étaient pas là, ou ceux qui sont trop jeunes pour connaître l'histoire de la commune, ou qui ne s'y intéressaient pas trop, en 2008, on a passé un contrat avec vous, vous nous soutenez pour les municipales, et nous vous soutenons pour les départementales.

M. le Maire : Je ne vous ai rien dit. Je vous rappelle seulement un souvenir parce que vous me rappelez qu'on a été élu à 42 %. Moi, je vous rappelle comme vous avez été élu, c'est tout. Nous, on a respecté notre deal. Sinon, à l'heure où je vous parle, vous seriez encore là.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non. Nous on a soutenu M. ERUDEL et vous vous avez soutenu SAINT-LAMBERT. C'était cela le deal. Et, dans ce deal, il y a quelqu'un qui est dans cette équipe, c'est M. FAUSTIN, il y a quelqu'un qui est dans cette équipe, c'est Mme THIBURCE.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Je propose qu'on fasse une demande aux services de l'État pour revoir la constitution. M. SAINT-LAMBERT, vous êtes le frein à main de la commune de La Plaine-des-Palmistes parce que tous les projets d'envergure, pour les palmyrainois, tous les projets ambitieux, quelques soient les municipalités successives, qui ont présentées des projets qui vont dans le sens l'intérêt général, de l'intérêt politique, vous vous êtes toujours opposé. Vous avez toujours cette réticence, cette crainte qu'on ne pourra pas payer, qu'on ne pourra pas suivre, que c'est trop cher, etc. Rien n'est trop cher pour nos palmyrainois. Tout est financé. Encore une fois, on fait un petit retour sur vos remarques concernant les Orientations Budgétaires, si on peut se permettre, aujourd'hui, d'investir 10, 15 ou 20 millions dans les projets, c'est que la capacité financière, la santé financière de la municipalité le permet ; c'est que les partenaires financiers, AFL (Agence France Locale), AFD (Agence Française de Développement), les banques, Crédit Agricole ou autres, nous suivent. Et comme dans un ménage, si la capacité d'investissement n'est pas suffisante, les banques ne prêtent pas. Aujourd'hui, nous avons la confiance de nos partenaires financiers, nous avons la confiance des services de l'État, de la Région qui nous accompagne, tout au long de ces projets. Donc, rien n'est trop cher pour les palmyrainois. Et nous allons continuer, quitte à déplaire à beaucoup de nos opposants, nous allons continuer jusqu'au dernier jour de notre mandat, qui court jusqu'en 2026, pour travailler pour les palmyrainois. Vous pouvez faire ce que vous voulez, nous allons continuer à travailler.

M. Frédéric AZOR : Le cœur de ville concerne le contour rouge sur le plan que vous avez mis au-dessus. Mais, juste à côte, on avait le terrain, là où se trouve la boulangerie/pâtisserie et la pharmacie. Pourquoi avoir vendu ces terrains-là ? Je ne sais pas si cela a été finalisé, finalement.

M. le Maire : Cela a été voté aux divers Conseils, oui.

M. Frédéric AZOR : Après, je ne sais pas si les personnes ont pu acquérir. Pourquoi avoir vendu ces deux terrains ? Je voulais savoir, aussi, je ne sais pas si vous avez l'information, cela a été, je pense, mis en location avant qu'on les vende. Combien est-ce qu'on recevait comme recettes, pour la location de ces deux bâtiments ?

M. le Maire : Je n'ai pas tous les chiffres en tête. Mais, au niveau du centre médical, ce n'est pas grand-chose, je crois que cela doit tourner dans les 10 € le m². Cela n'a pas bougé. Au niveau de la boulangerie, c'est la même chose. Mais, aujourd'hui, si on vend, c'est aussi sur la demande de ces locataires, qui sont des investisseurs et qui ont envie d'améliorer, pour l'avenir. Pour tout vous dire, sur la vente de la boulangerie, la personne va reconstruire en mieux parce que, c'est un vieux bâtiment qui date de plus de 20 ans, et pour s'adapter à notre projet de cœur de ville, pour ne pas qu'il y ait une verrue dans tout ce que l'on va faire. Je pense, même, qu'il y a 14 chambres d'hôtel dans le projet. Donc, il faudrait voir avec les services, sur ce projet, qui est très intéressant et qu'on a validé. C'est la même chose pour le centre médical. Les locataires ont décidé et avaient envie d'investir. Donc, ils ne sont plus locataires, ils ont acheté le terrain pour pouvoir construire un bâtiment mieux adapté et qui sera en phase avec l'amélioration du cœur de ville. Ce sont des personnes, des entrepreneurs qui veulent investir à La Plaine-des-Palmistes, et tant mieux, on en a besoin.

M. Frédéric AZOR : Est-ce qu'il n'aurait pas été mieux que la commune elle-même fasse ces projets, que vous venez de citer ? Et la mise en location, par la commune. Cela aurait été mieux puisque qu'on veut aménager, nous même, notre propre cœur de ville. C'est cela que je trouve, un petit peu, dommage.

M. le Maire : Ce n'est pas dommage puisqu'il faut laisser, aussi, les portes ouvertes à des investisseurs. Il ne faut pas que la collectivité prenne tout sous son aile. Quand il y a des investisseurs, il faut laisser la porte ouverte. Quand il n'y a pas d'investisseurs, il faut que la commune avec l'État mette la main à la poche, pour le développement du village. Quand on a des investisseurs, on envoie. Cela fait partie du développement.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : J'ai entendu une bonne nouvelle. Est-ce que vous confirmez ou j'ai, peut-être, mal compris ? Les projets de construction du centre médical et de la nouvelle pâtisserie ont été validés par la commune ?

M. le Maire : On a donné notre accord pour qu'ils commencent à travailler sur le projet. Aujourd'hui, la vente des deux terrains passe au Conseil municipal.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : C'est fait.

M. le Maire : Oui.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Le permis de construire entre dans le cadre du cœur de ville ?

M. le Maire : Bien sûr.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Est-ce que cela a été signé ?

M. le Maire : Non. Les permis de construire sont en cours. Mais, je pense que vous allez être au courant, dès la signature. Vos pigeons sont encore ici.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Là, ce sont des autruches.

M. le Maire : Merci pour cette ambiance et pour tous ces échanges. On n'est plus dans le temps où, comme vous le disiez tout à l'heure, avec le poing, le pied, etc. Vivement l'amélioration de notre centre bourg, vivement l'obtention d'appellation de station touristique pour pouvoir permettre aux palmyplains de s'épanouir. Pour un rappel, cela va coûter dans les 4 millions. Vous avez lu tous les documents. Fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour 85 % et l'apport de 15 %, bien sûr, de la collectivité. Je précise, encore, pour les personnes qui n'ont pas connaissance ou qui n'ont pas compris, avec le retour de la FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), on reste sur nos lauriers.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, et 3 contres (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- APPROUVE les termes du présent rapport,
- VALIDE la phase PRO,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- VALIDE la participation financière de la commune à hauteur de 702 669,55 € HT et la TVA à 353 064,81 € en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention du FEDER, au titre du programme Investissements Territoriaux Intégrés 2021-2027, pour un montant prévisionnel de 3 530 648,12 €,
- ENGAGE la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- AUTORISE le Maire à apporter des modifications, par arrêté, au plan de financement en cas de dépenses rendues éligibles ou inéligibles,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 05-100224

Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AI 899 / Vente au profit de la Société
ABRIMMO

Observations :

M. Joan DORO : Je voulais voir avec vous et avec l'ensemble des collègues élus, s'il serait possible de retirer cette affaire de l'ordre du jour de cette assemblée ? J'ai pas mal de remarques. C'est une vente de terrain. Très synthétiquement, c'est un terrain qui se trouve derrière le collège, c'est l'ancienne croix rouge, avec une surface, quand même, de 17 119 m², pour une valeur estimée par les domaines de 930 000 €. Ce qui rapporte à 54 € le m². Déduction faite, il n'y a qu'une surface exploitable de 11 900 m². Donc, cela reviendrait à 78 € le m². Ce qui me gêne, un petit peu, c'est que la société ABRIMMO nous expose un cahier technique blindé, avec des normes environnementales, des études, etc. Mais, elle reste, quand même, très très light sur le lotissement qu'elle doit faire. Et puis, il y a une phrase qui m'interpelle. En fait, à part vendre ce terrain-là, la société ABRIMMO, potentiel acquéreur, demande un accès via la parcelle AI 265. Je vous fais lecture de ce qui est écrit : « confirmation par la commune à l'accès direct de la parcelle via la parcelle AI 265 destinée à recevoir une voirie communale permettant de rendre la parcelle accessible aux passages des réseaux aériens et/ou souterrains et engins motorisés (servitude de passage à établir), etc. ». Il voudrait quoi ? Qu'on vienne faire les maçons aussi ? Je souhaiterais, si l'ensemble des collègues élus sont d'accord, que cette affaire soit retirée et examinée au prochain Conseil municipal. Merci.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Difficile de ne pas vous suivre, M. DORO.

M. le Maire : D'autres remarques ? On peut passer au vote, chers collègues ? Est-ce qu'on retire cette affaire ? Effectivement, c'est une affaire qui vient d'arriver sur la table. Je pense que M. DORO et certains collègues l'ont eu, entre-temps. Le temps de vérifier. Donc, je pense que M. DORO était un petit peu plus rapide sur l'accès du dossier. Vous le savez, on avait demandé aux services de travailler sur la vente des terrains qui n'ont pas de vrais intérêts pour notre collectivité. Et les services, avec ce qu'ils ont comme demandes, nous propose des entreprises ou des institutions pour aller sur des terrains. Forcément, au départ, comme cette affaire est arrivée, vraiment, au dernier moment, sur notre bureau, M. DORO a dû prendre le temps de lire plus rapidement, et, a, peut-être, remarqué quelques petites coquilles, dans cette affaire. Je vous propose, donc, de retirer cette affaire pour que, sur le prochain Conseil, on puisse retravailler et pouvoir poser un peu plus de questions à cette entreprise.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Si j'avais vu, en début de séance, que c'est un projet qui remonte à pratiquement 1 million, j'aurais voté contre le maintien de la proposition de cette affaire à l'ordre du jour.

À l'unanimité, l'affaire est retirée.

--ooOoo--
Questions diverses

M. le Maire : On était sur la piste d'athlétisme.

M. le Maire : M. DAMOUR va prendre la parole.

M. Jean-Claude DAMOUR : M. SAINT-LAMBERT, je vous ai déjà manqué de respect ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Toi, non. Moi, non.

M. Jean-Claude DAMOUR : Mme DELATRE, je vous ai déjà manqué de respect ?

Mme Joëlle DELATRE : On n'a pas eu l'occasion d'échanger. Donc, je ne vois pas pourquoi.

M. Jean-Claude DAMOUR : Je vous demande. À ma connaissance, non.

Mme Joëlle DELATRE : Pourquoi cette question ?

M. Jean-Claude DAMOUR : Vous allez voir pourquoi je vous demande cela. M. SAINT-LAMBERT, je vous tutoie ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non.

M. Jean-Claude DAMOUR : Je vous vouvoie. Lors du dernier cyclone, j'ai envoyé un mot sur un réseau pour remercier, ici présent, M. Joan DORO, pour le travail dont il a fait preuve, lors de ce cyclone, voulant rétablir l'électricité dans chaque foyer, dont mon foyer. Je n'avais pas d'électricité jusqu'au jeudi. Voyant ce qui est publié, je l'ai remercié parce que je savais que le travail qu'il était en train de faire est un gros travail de terrain car il est délégué au service technique. J'ai eu comme retour, juste après ce message, de M. SAINT-LAMBERT : « Et toi tu fais quoi ? À part profiter du travail des autres ? » Vous m'avez respecté, là ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je ne vois pas en quoi je t'ai blessé.

M. Jean-Claude DAMOUR : Non. Vous me tutoyez ? Et vous dites que je profite du travail des autres ? C'est gentil de votre part. Vous avez signé une charte, dernièrement, de non-agression envers les élus.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Où est-ce que tu vois une agression, là ?

M. Jean-Claude DAMOUR : Pas signer, mais, voter une charte, ici. Je n'ai pas fini. Cela remonte à quelques Conseils, vous nous avez traités de voyous, ici, dans cette salle. De voyous, M. SAINT-LAMBERT. Je ne vous ai rien dit. Lors de la campagne de 2020, cacher derrière une touffe de bambou, M. SAINT-LAMBERT me regardait, quand j'étais invité chez une amie. Une semaine après, j'ai failli me faire taper dessus parce qu'il est allé voir un agent communal pour lui dire « Oh Toi, DAMOUR lé en train raconte des choses su ou, laisse pas li faire ». Mais jusqu'à ou sa ou veut aller, M. SAINT-LAMBERT ?

Traduction : « Toi, M. DAMOUR est en train de raconter des choses sur toi, ne le laisse pas faire ». Mais, jusqu'où vous voulez aller, M. SAINT-LAMBERT ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Tu es en plein délire, là.

M. Jean-Claude DAMOUR : Non non. Portez plainte, M. SAINT-LAMBERT. J'ai deux témoins. J'ai des captures d'écran. Portez plainte, M. SAINT-LAMBERT, vous avez le droit. Et on va voir.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Porter plainte pourquoi ?

M. Jean-Claude DAMOUR : Vous voulez m'agresser, M. SAINT-LAMBERT.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Qui t'as agressé ? Mais, calme-toi.

M. Jean-Claude DAMOUR : Vous. Deux témoins ont vu.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Viens en service commandé.

M. Jean-Claude DAMOUR : Non, ou la parti voir à li sa kaz.

Traduction : Non, vous êtes parti le voir chez lui.

M., ce que vous faites, actuellement, c'est minable. Vous êtes un père de famille, vous êtes un mari.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Ton comportement est minable.

M. Jean-Claude DAMOUR : Vous êtes un grand-père. Faire cela, ce n'est pas pour un ancien élu, un ancien maire. Ce n'est pas fini. Quand vous dites que je profite du travail des autres, 48 heures, pendant le cyclone, ici, sapeur-pompier de métier. J'étais au PC ORSEC, 48 heures. Vous étiez chez vous, pas un grain de pluie, en train de chercher quand est-ce que votre canal box arrive.

Mon madame lé tout seul la kaz. A ou, ou t out kaz. Ou lé en train demande a moin quoi mi fait. Ma dire a ou quoi mi fait moin. Quand cyclone t fini, moin t dans chemin en train coupe de bois, moin t en train aide mon band camarade su le terrain. Ça moin t en train de faire. Essaye mette un peu l'électricité ma kaz pou que ma femme i gagne un peu l'électricité avec le groupe électrogène. Ça moin la fait. Pompier que mi lé, tous les jours mi bosse le massage cardiaque pou dire que si mi arrive dessus M. SAINT-LAMBERT, moin lé performant et mi gagne masse a ou. Ça mi fait. Ça c'est mon métier. Et mi profite jamais des autres, surtout pas de la faiblesse des autres. Ça mi fera pas. Par contre, ou ou lé faible. Et c'est seulement quelqu'un que lé faible que i agit aussi méchamment, aussi violemment comme tout le temps ou fait. Quelqu'un que lé capable, li vient en face et li vient dire. Ou lé incapable, ou attaque le moune à travers les réseaux sociaux, et ça, lé minable de out part. Pardon, désolé à toute l'assemblée.

Traduction : Ma femme était seule chez moi. Vous, vous étiez chez vous. Vous me demandez ce que je fais. Je vais vous dire ce que je fais. Quand le cyclone était fini, j'étais sur la route en train de couper du bois, j'étais en train d'aider mes camarades sur le terrain. C'est ce que j'ai fait. J'ai essayé de mettre de l'électricité chez moi, pour ma femme, avec le groupe électrogène. C'est ce que j'ai fait. Je suis pompier, tous les jours je bosse le massage cardiaque pour que si j'arrive sur M. SAINT-LAMBERT, je suis performant et je sais vous masser. C'est ce que je fais. C'est mon métier. Et, je ne profite jamais des autres, surtout pas de la faiblesse des autres. Cela, je ne le ferais pas. Par contre, vous vous êtes faible. Et, c'est seulement quelqu'un de faible qui agit aussi méchamment, aussi violemment, comme vous le faites tout le temps. Quelqu'un qui est capable, il vient en face et il vient dire. Vous êtes incapable, vous attaquez les gens à travers les réseaux sociaux, et cela, c'est minable de votre part.

M. le Maire : M. DAMOUR, est-ce que vous voulez répondre sur la piste d'athlétisme ? C'était cela le sujet.

M. Jean-Claude DAMOUR : Pour rappel, nos marmailles étaient dans la boue, sur cette piste. Le seul projet, c'était de retirer nos marmailles dans la boue. Vous voyez toujours le verre à moitié vide, jamais à moitié plein. Vous allez chercher le mètre qui manque, vous n'avez, même pas, mesuré le terrain. Je vais vous donner pour rappel, si vous ne savez pas, courir ne doit pas être votre fort, effectivement, 400 mètres, c'est le premier couloir. Le deuxième couloir mesure 407 mètres. Après, c'est 414 mètres. Quand le coureur du deuxième couloir prend le départ, il prend un départ décalé. Il fait toujours ses 400 mètres. On est en train d'aller chercher qu'il manque un mètre, il n'y avait pas de piste à La Plaine. Vous êtes en train de pleurer, on bosse chaque jour pour La Plaine-des-Palmistes. On ne regarde pas la ligue d'athlétisme, on ne veut pas que cela soit une piste, moi personnellement, je ne veux pas que cela soit une piste homologuée parce que « homologuée » veut dire que tout le monde peut venir. On a travaillé pour nos palmiplains, pas pour les autres. Je suis désolé, si vous, vous faites vos projets pour ramener des grands joueurs, comme vous voulez faire votre grand stade, de Robert, de je ne sais qui ; nous, on veut, d'abord, travailler pour nos villageois. On verra les autres, après. Si c'est possible, on le fera. Mais, avant, nos villageois. Pensez à nos villageois, d'abord. Venez toujours nous faire des critiques, mais, vous, vous pensez pour les autres, pour vous et pas pour les villageois. Nous, on pense pour tout le monde.

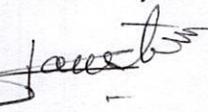
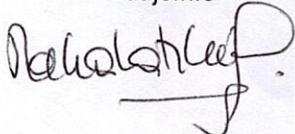
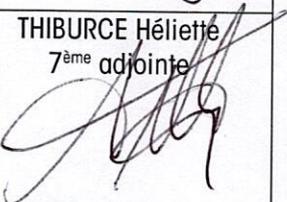
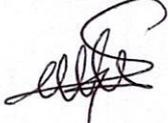
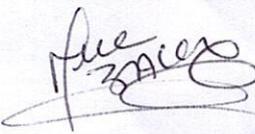
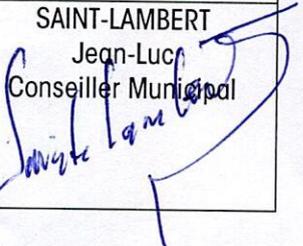
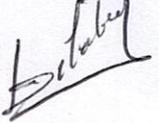
M. Jean-Yves FAUSTIN : J'approuve totalement ces propos. M. SAINT-LAMBERT, moi aussi j'ai été quelque peu charrié par vous, derrière votre écran. Il y a un outil que vous maîtrisez bien, c'est Facebook. Comme l'a dit M. DAMOUR, lorsque vous avez quelque chose à dire, on est dans l'assemblée, regardez-nous entre quatre yeux et

puis, vous nous le dites, on est des grands garçons. Mais, moi, je ne me suis pas rabaissé à vous répondre sur ce réseau parce que j'estime qu'être un élu, c'est être quelqu'un de responsable, être quelqu'un de respectueux. Il y a, également, l'occasion d'échanger lors des assemblées, comme aujourd'hui. Je vais juste vous faire un petit rafraichissement de mémoire, concernant toute la polémique, comme habituellement vous avez l'occasion de faire, sur la piste d'athlétisme. En mars 2009, le centre autiste « Les Cascavelles » venait d'être livré. Je vous rafraichi la mémoire, j'étais votre adjoint aux sports. Une enveloppe supplémentaire de 400 000 €, qui était en surplus de ce chantier, et où l'équipe municipale ne savait pas trop quoi faire puisqu'on venait tout juste d'arriver. J'avais, à ce moment-là, formulé la proposition de refaire la piste en synthétique. Chiche. Le directeur technique national (DTN), responsable de la construction des pistes, était à La Réunion. Donc, j'ai appelé quelqu'un que je connais bien, le conseiller technique régional (CTR), Jean MAYER, qui était donc CTR à la ligue réunionnaise d'athlétisme. Ils sont montés, le lendemain, pour voir la faisabilité. Avec 400 000 €, on pouvait refaire la piste en synthétique. Nous n'aurions pas été dans le trou de boue. Nos enfants, nos palmiplains n'auraient pas été dans le trou de boue, dans lequel ils ont évolué pendant 25 ans. Nous, nous avons eu le courage. Le maire, nous a proposé à nous, à l'équipe, de dire qu'on ne peut plus laisser nos enfants courir, faire du sport, sur une infrastructure qui est vieillissante, et qui est impraticable 300 jours dans l'année. Nous avons retroussé nos manches, avec les collègues qui sont en charge des travaux. Et nous avons réalisé la piste. À aucun moment, dans le cahier des charges, il est précisé qu'il faut une piste homologuée. La piste est homologuée pour les palmiplains, pour nos marmailles de l'école, pour nos collégiens, pour nos sportifs, pour nos joggeurs. Elle est homologuée pour les palmiplains. À aucun moment, il y avait la volonté d'accueillir les grands championnats. Donc, nous, on a voulu, aujourd'hui, mettre une infrastructure à niveau et offrir quelque chose de bien à nos palmiplains. Je ne vois pas qu'est-ce que la ligue réunionnaise d'athlétisme qui ne met pas un euro dans ce projet, qui n'a jamais sollicité la fédération pour avoir une infrastructure comme elle est actuellement, sur La Plaine-des-Palmistes. Et au moment où le gâteau est cuit, on a coupé, ils veulent venir manger. Non, cela ne se passe pas comme cela. On va, déjà, servir les palmiplains. Ensuite, s'il y a lieu d'accueillir des manifestations, des compétitions, on le fera. La Plaine-des-Palmistes n'est pas là pour pouvoir accueillir tous les grands championnats. On accueille, déjà, assez. Demain, le championnat de cross, le championnat des 10 km, le championnat de boxe, etc. Donc, aujourd'hui, La Plaine est devenue une ville attractive, sportivement, culturellement et artistiquement. Mais, nous ne pouvons pas non plus tout le peuple de La Réunion. Moi, ce que je voulais juste vous dire, arrêtez de polémiquer. Lorsqu'il y a des choses qui ne sont pas forcément dans vos idées, vous le dites en Conseil. Mais, n'utilisez pas les réseaux sociaux. Comme M. DAMOUR a dit, pour un ancien maire, c'est bas. Vous ne voyez pas M. Marco BOYER publier sur les réseaux sociaux, etc. Il y a des messages qui peuvent être dit en face à face et pas derrière un clavier. C'est trop facile. C'est lâche.

M. le Maire : Merci M. FAUSTIN. On était sur les questions diverses. Mais, je suis désolé, on n'a plus de quorum. Donc, pour les questions diverses, on verra cela une autre fois. Merci, chers collègues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal du 10 février 2024 est levée à 9H54.

Secrétaire de séance,

PAYET Johnny Maire 	IGOUBE Sabine 1 ^{ère} adjointe 	FAUSTIN Jean Yves 2 ^{ème} adjoint 	MAHALATCHIMY Mylène 3 ^{ème} adjointe 
DORO Joan 4 ^{ème} adjoint 	DALLEAU Gina 5 ^{ème} adjointe 	DAMOUR Jean Claude 6 ^{ème} adjoint 	THIBURCE Héliette 7 ^{ème} adjointe 
Vacant 8 ^{ème} adjoint	ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale 	AZOR Frédéric Conseiller Municipal 	CLAIN Micheline Conseillère Municipale
BOYER Erick Conseiller Municipal	HOARAU Sabrina Conseillère Municipale	RIVIERE Alain Conseiller Municipal 	GRONDIN Sandra Conseillère Municipale 
CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal	VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale 	PAYET Mickaël Conseiller Municipal 	BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale 
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal 	NALEM Marie Emilie Conseillère Municipale 	ARZAL Sophie Conseillère Municipale	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal
MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale	BOYER Yannick Conseiller Municipal	LEGER Sylvie Conseillère Municipale	SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal 
DELATRE Joëlle Conseillère Municipale 	VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal 		